

INFORMATIONS PRATIQUES

- Directeur scientifique * Jean-Pierre JACQUES, jp.jacques@avocat.be
- Contacts et informations * Eric LEMMENS, bâtonnier du barreau de Liège, batonnat@barreaudeliege.be et jp.jacques@avocat.be
- Dossier complet d'information téléchargeable et inscription * <http://colloquebpi.barreaudeliege.be>
- Frais d'inscription * avocats et magistrats: 200,00 €, avocats stagiaires : 100,00 €, étudiants : 50,00 €
- Inscription obligatoire * avant le 8 février 2013 - IBAN BE406300 7854 1363 - BIC BBRUBEBB
- Le prix comprend * l'inscription au colloque, le recueil de documentation, le lunch du vendredi 1^{er} mars, les pauses-café, le cocktail dînatoire et la traduction simultanée français-anglais
- Side events * réception à l'Hôtel de Ville de Liège le jeudi 28 février, cocktail dînatoire le vendredi 1^{er} mars, visite commentée de la ville le samedi 2 mars
- Hôtel partenaire * <http://www.jalahotel.com/>

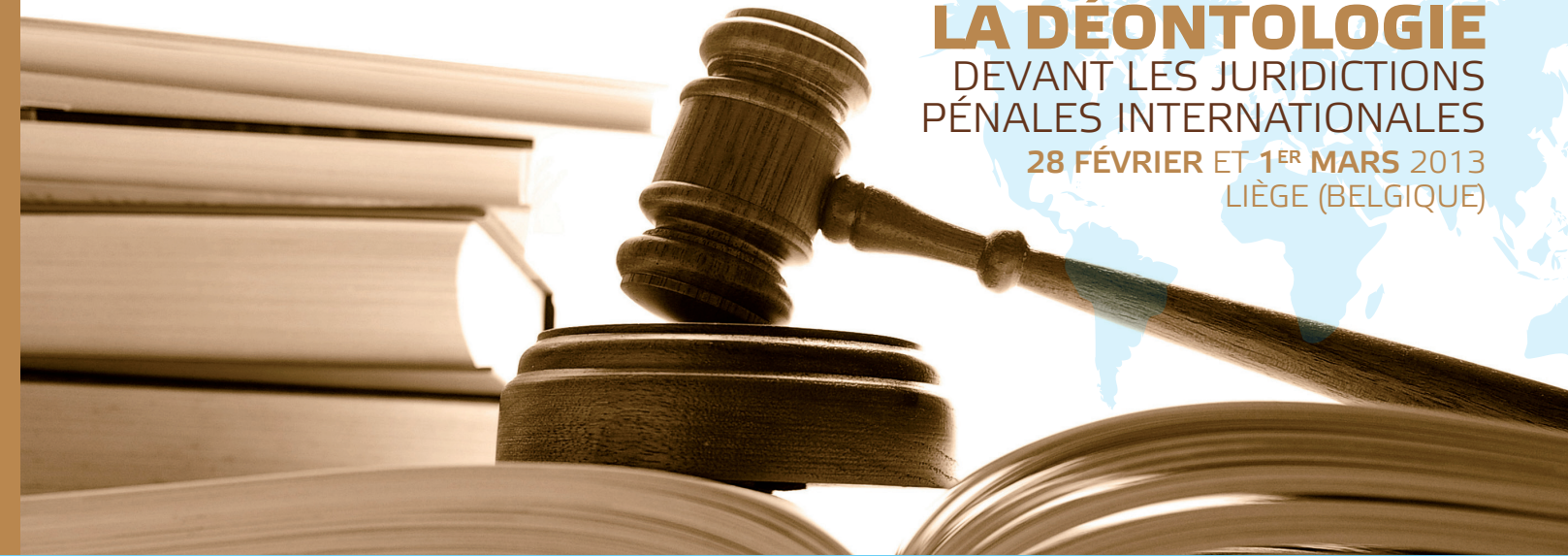


Le **barreau de Liège** et le **barreau Pénal International** présentent

LA DÉONTOLOGIE

DEVANT LES JURIDICTIONS
PÉNALES INTERNATIONALES

28 FÉVRIER ET 1^{ER} MARS 2013
LIÈGE (BELGIQUE)



AVEC LA PARTICIPATION, NOTAMMENT, DE

Xavier-Jean Keita	* Conseil principal du Bureau de la défense à la CPI
Jean-Louis Gilissen	* Avocat au barreau de Liège et conseil de victimes devant la CPI
François Roux	* Ancien avocat de Duch devant les Chambres Extraordinaires du Cambodge, responsable du Bureau de la défense devant le Tribunal Spécial pour le Liban
Iain Edwards	* Barrister à Londres, conseil devant le TPIR et devant les juridictions rwandaises
Aïcha Condé	* Présidente du Comité de discipline de la CPI
Philippe Currat	* Avocat au barreau de Genève et docteur en droit
Pascal Vanderveeren	* Avocat au barreau de Bruxelles, ancien bâtonnier et ancien président du BPI
Pierre-François Docquir	* Docteur en droit, spécialiste du droit à la liberté d'expression

Les initiateurs de ce colloque sont partis du constat suivant : la solution des problèmes déontologiques qui surviennent devant les juridictions pénales internationales est, pour une large part, laissée à la pratique des juridictions devant lesquelles les avocats plaident. L'un des objectifs du colloque est de développer les bonnes pratiques déontologiques sur la base des instruments internationaux existants et de sensibiliser les participants - qu'ils soient avocats, membres des juridictions, magistrats ou procureurs - à l'importance de garantir ces bonnes pratiques et aux standards de la déontologie, dont les barreaux et les avocats en particulier doivent être les gardiens.

L'approche sera transversale et seront abordés tant les problèmes déontologiques propres à l'avocat (mandat, secret professionnel, ...) que les questions déontologiques auxquelles sont confrontés les différents acteurs d'un procès pénal international.

La procédure devant les juridictions pénales internationales est au carrefour des traditions de droit continental et de celles de common law, de sorte que la présence d'intervenants étrangers (Londres, Paris, La Haye, Genève, Barcelone) est de nature à donner un éclairage complet sur la matière abordée.

C'est sans doute la première fois que le sujet fait l'objet d'un colloque.